



Assemblée Générale Mixte

| 28 MAI 2024

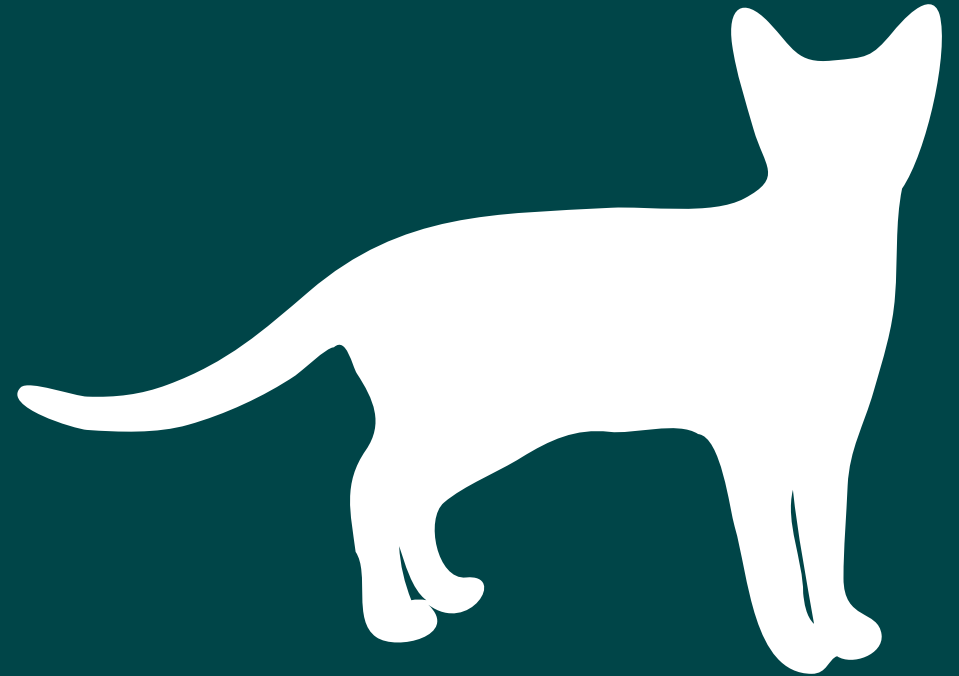


WWW.VETOQUINOL.COM





QUORUM PROVISOIRE



Ordre du jour – Partie ordinaire



- Rapport de gestion de VETOQUINOL SA,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice 2023,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du dividende,
- Quitus aux administrateurs,
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex-ante*),
- Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour l'ensemble des mandataires sociaux (vote *ex post* global),
- Fixation du montant global de rémunération des administrateurs,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023 à Monsieur Etienne FRECHIN en qualité de Président du Conseil d'administration (vote *ex post* individuel),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2023 à Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité de Directeur Général (vote *ex post* individuel),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2023 à Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité de Président-Directeur Général (vote *ex-post* individuel),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Dominique DERVEAUX, Directeur Général Délégué (vote *ex post* individuel),
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué (vote *ex post* individuel),
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Audrey Chanoinat,
- Nomination de ALCE EXPERTISE en qualité de certificateur des informations en matière de durabilité,
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 200 € par action soit un prix global maximal de 166.346.600 €,

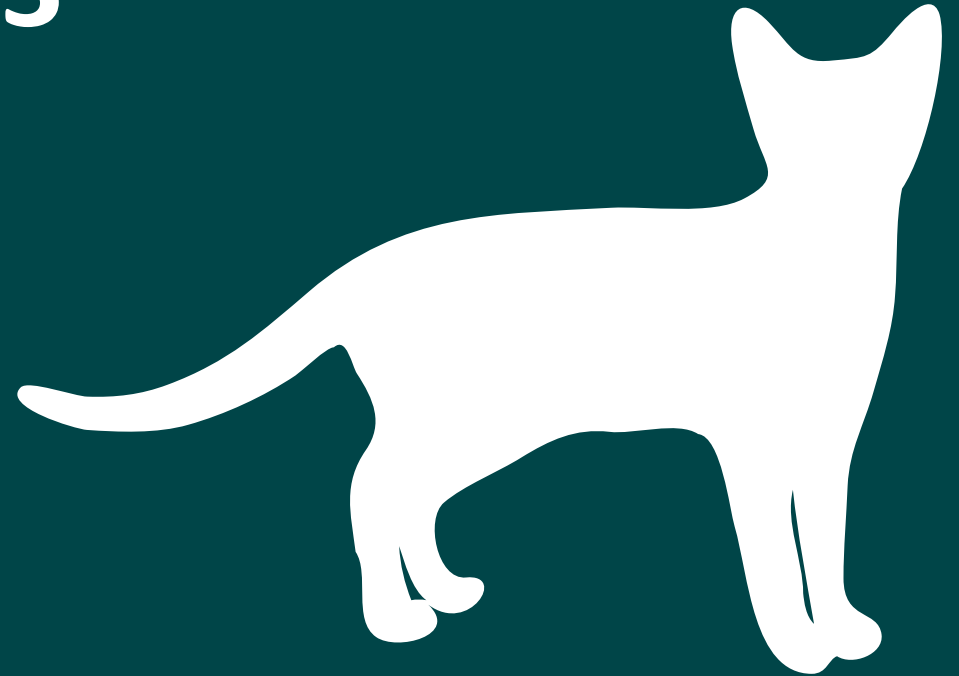
Ordre du jour – Partie Extraordinaire



- **Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres**
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, **avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,**
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs,**
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise** du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail,
- **Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre** au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux (sous conditions de performance) de la Société et des entités liées,
- Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 2.500.000 € pour les émissions de titres de capital donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Pouvoirs.



COMPTES SOCIAUX 2023



Compte de résultat Vetoquinol SA



En millions d'euros - M€	31/12/2023	31/12/2022	2023 EN % CA	2022 EN % CA	Variation
Chiffre d'affaires	203,7	211,0			-3,5%
Autres produits d'exploitation	17,1	18,8	8,4%	8,9%	-8,8%
Produits d'exploitation	220,8	229,8	108,4%	108,9%	-3,9%
Achats et variation de stocks	-65,2	-69,2	-32,0%	-32,8%	-5,8%
Services extérieurs	-54,1	-52,5	-26,6%	-24,9%	3,1%
Impôts et taxes	-4,6	-4,4	-2,3%	-2,1%	4,3%
Charges de personnel	-61,0	-60,8	-29,9%	-28,8%	0,3%
Autres charges d'exploitation	-2,6	-2,4	-1,3%	-1,1%	7,7%
Dotations et Reprises d'exploitation	-19,9	-22,3	-9,7%	-10,6%	-11,1%
Charges d'exploitation	-207,4	-211,7	-101,8%	-100,3%	-2,0%
Résultat d'exploitation	13,5	18,1	6,6%	8,6%	-25,7%
Produits financiers	19,8	32,0	9,7%	15,2%	-38,1%
Charges financières	-2,8	-2,9	-1,4%	-1,4%	-4,0%
Dotations et Reprises financières	0,2	-0,2	0,1%	-0,1%	-182,3%
Résultat financier	17,2	28,8	8,4%	13,7%	-40,3%
Résultat courant avant impôts	30,7	46,9	15,1%	22,2%	-34,7%
Produits exceptionnels	0,2	0,1	0,1%	0,0%	234,7%
Charges exceptionnelles	-0,1	-0,3	-0,1%	-0,2%	-63,3%
Dotations et Reprises exceptionnelles	-0,1	0,7	-0,1%	0,3%	-120,8%
Résultat exceptionnel	-0,1	0,4	0,0%	0,2%	-115,1%
Participation des salariés	-0,7	-0,9	-0,3%	-0,4%	-27,7%
Impôts sur les bénéfices	0,7	-1,7	0,4%	-0,8%	-144,0%
Résultat net de l'exercice	30,7	44,7	15,1%	21,2%	-31,4%

BILAN Vetoquinol SA



En millions d'euros	2022			2023		
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	182,0	-	45,7	180,9	-	52,0
Immobilisations corporelles	121,6	-	77,2	128,0	-	83,3
Immobilisations financières	128,4	-	0,2	106,6	-	0,3
Actif immobilisé	432,0	-	123,2	415,5	-	135,6
Stocks et en-cours	55,6	-	2,7	58,8	-	4,2
Clients et autres créances	50,8	-	7,6	60,3	-	8,5
Valeurs mobilières de placement	11,9	-	-	2,7	-	-
Disponibilités	54,8	-	54,8	130,0	-	130,0
Actif Circulant	172,9	-	10,3	251,8	-	12,7
Comptes de régularisation - actif	3,8	-	3,8	2,5	-	2,5
Total Actif	608,7	-	133,5	669,8	-	148,3
Capital			29,7			29,7
Primes liées au capital			41,1			41,1
Autres réserves et report à nouveau			262,1			297,4
Réserve légale			3,0			3,0
Résultat de l'exercice			44,7			30,7
Provisions réglementées			4,6			4,7
Subventions d'investissement			0,8			0,7
Capitaux propres			386,0			407,2
Autres fonds propres						
Provisions pour risques et charges			2,7			1,7
Dettes financières (inclus cash pooling passif)			21,5			43,7
Fournisseurs et autres dettes			64,4			68,1
Comptes de régularisation - passif			0,6			0,8
Total Passif			475,2			521,5



Faits marquants et résultats 2023



Indicateurs financiers annuels



529 M€
CA Groupe
Stable
à changes constants



313 M€
CA Essentiels
+4,5%
à changes constants



113 M€
EBITDA
21,3% du CA



89 M€
Génération
de cash-flow

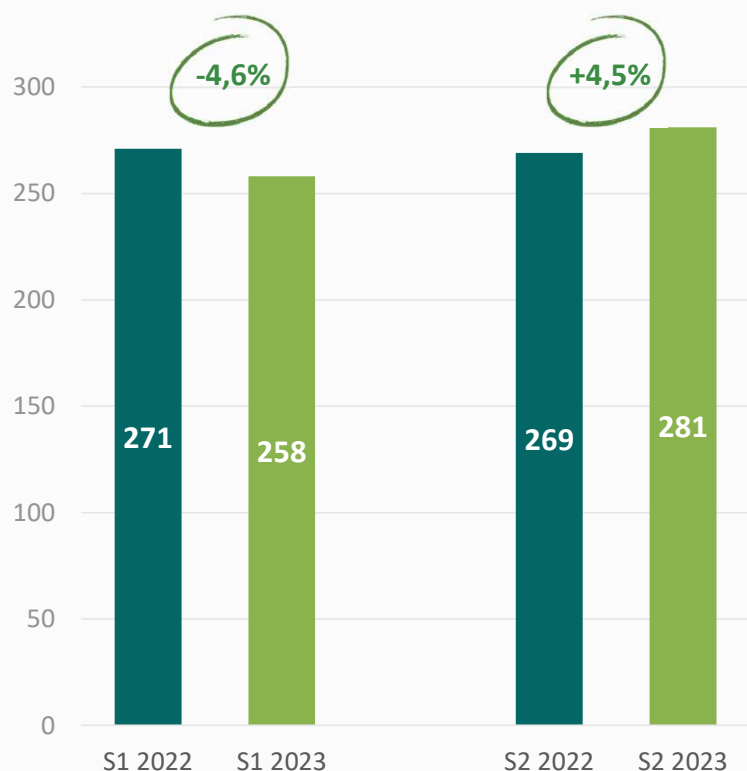
Évolution des principes de communication



- ▶ Modification du calendrier de communication financière
 - Permettre des comparaisons avec le secteur sans décalage de temps
 - Publier simultanément le chiffre d'affaires et la rentabilité
 - Publication du CA et des Résultats semestriels le 12 septembre 2024

- ▶ Publication du chiffre d'affaires réalisé aux États-Unis
 - Information devenue matérielle (plus de **20%** du CA Groupe)
 - Améliore la lisibilité de la stratégie du laboratoire en affichant ses deux moteurs

Activité 2023 contrastée entre S1 et S2



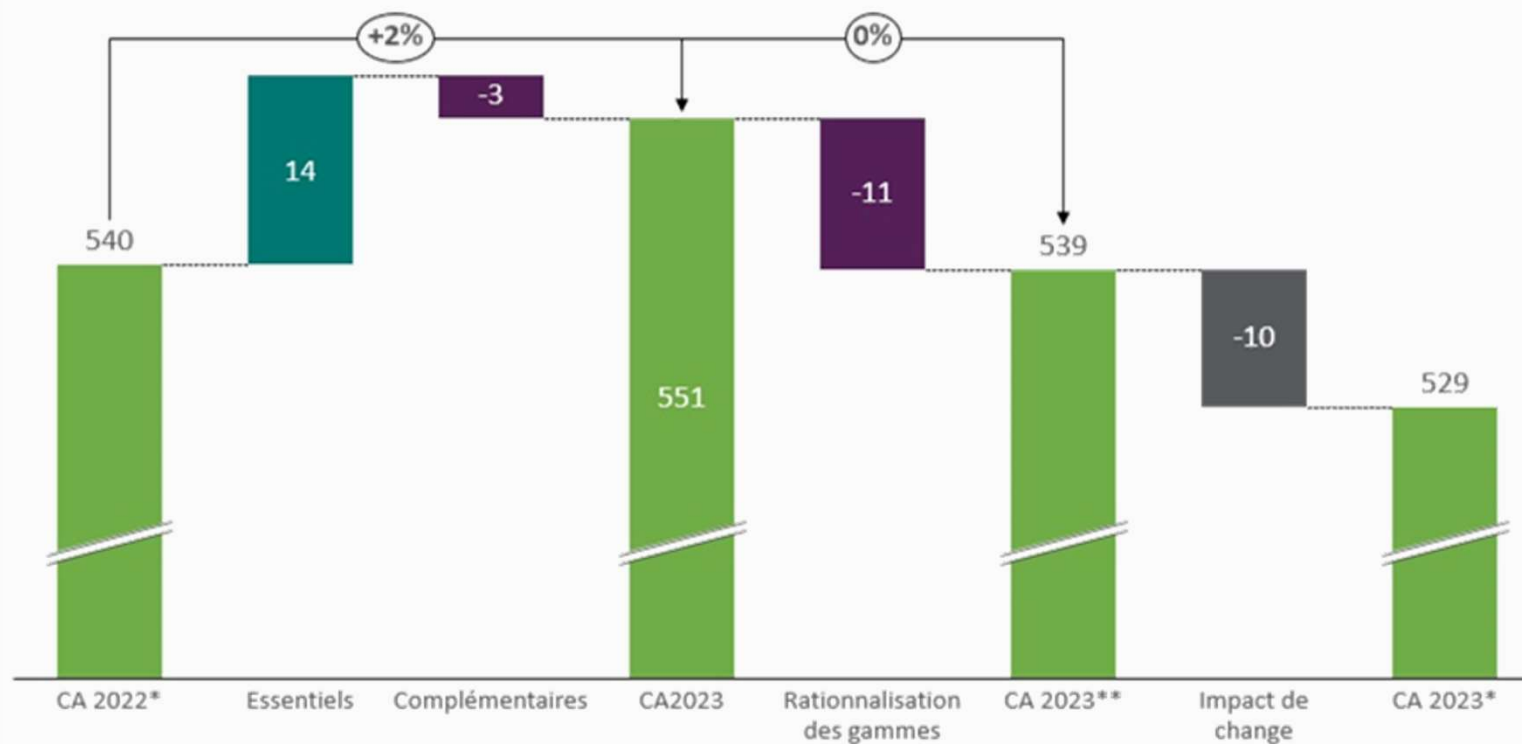
CA en M€
à changes constants

- ▶ Croissance à données publiées de **+1,5%** au S2 2023 vs. **-5,6%** au S1
- ▶ S1 2023 impacté par le changement d'ERP principalement en Europe
- ▶ Inversion de la dynamique de croissance au S2 grâce aux produits Essentiels
- ▶ Solides performances aux États-Unis

Activité 2023 du laboratoire Vetoquinol



CA en M€



* données publiées
 ** à changes constants

Développement prometteur de 2 nouveaux Essentiels



► Felpreva®

- Nouvelle solution antiparasitaire longue durée et large spectre pour les chats

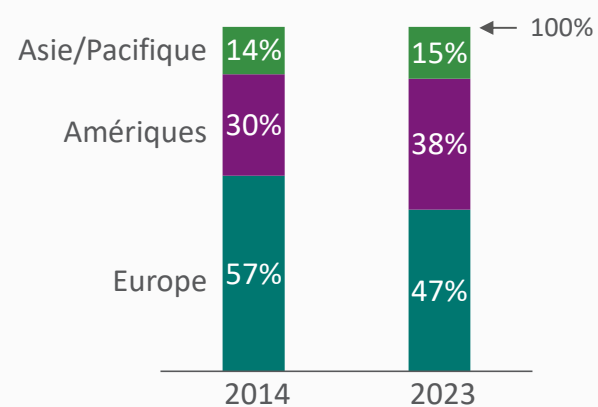
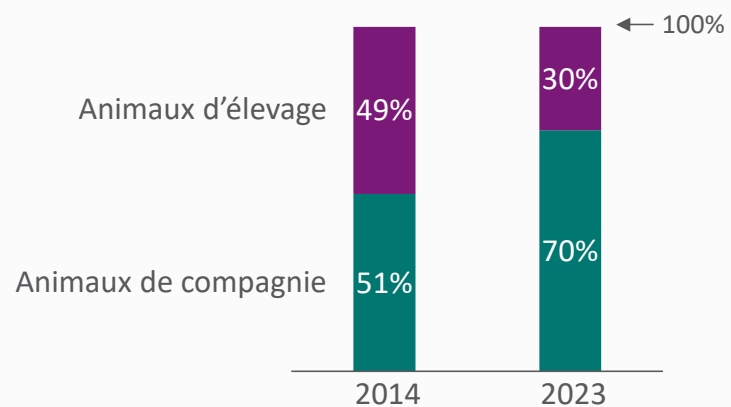
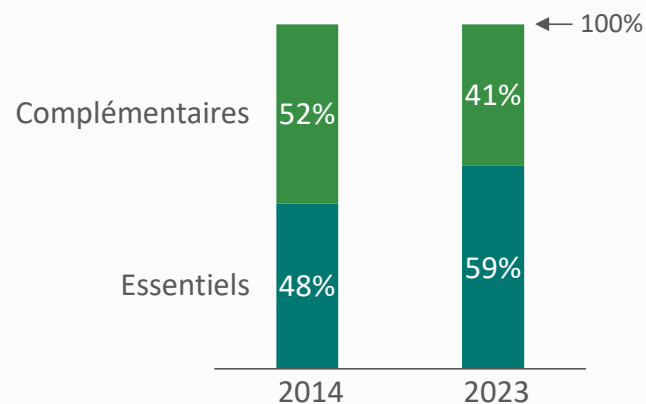


► Simplera®

- Traitement mono-dose pour l'otite externe du chien



Activité façonnée par ces 2 moteurs





▶ ERP

- Étape majeure de l'harmonisation de l'ensemble des filiales du laboratoire
- Accompagner le développement et répondre aux attentes des clients

▶ Externalisation de la logistique

- Massification et optimisation de la logistique
- Variabilisation des flux

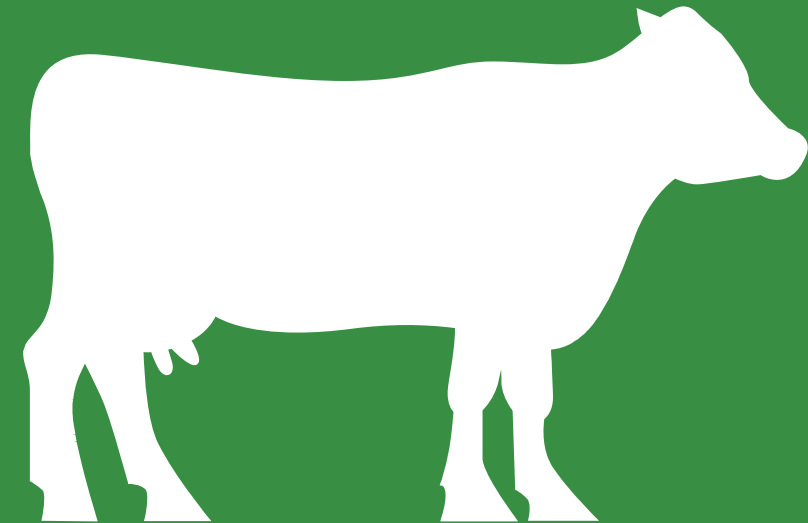
▶ Renforcement des investissements en R&D

- Volonté d'accroître durablement les investissements de R&D pour soutenir l'innovation
- Investissements en R&D : **7,6%** du CA 2023





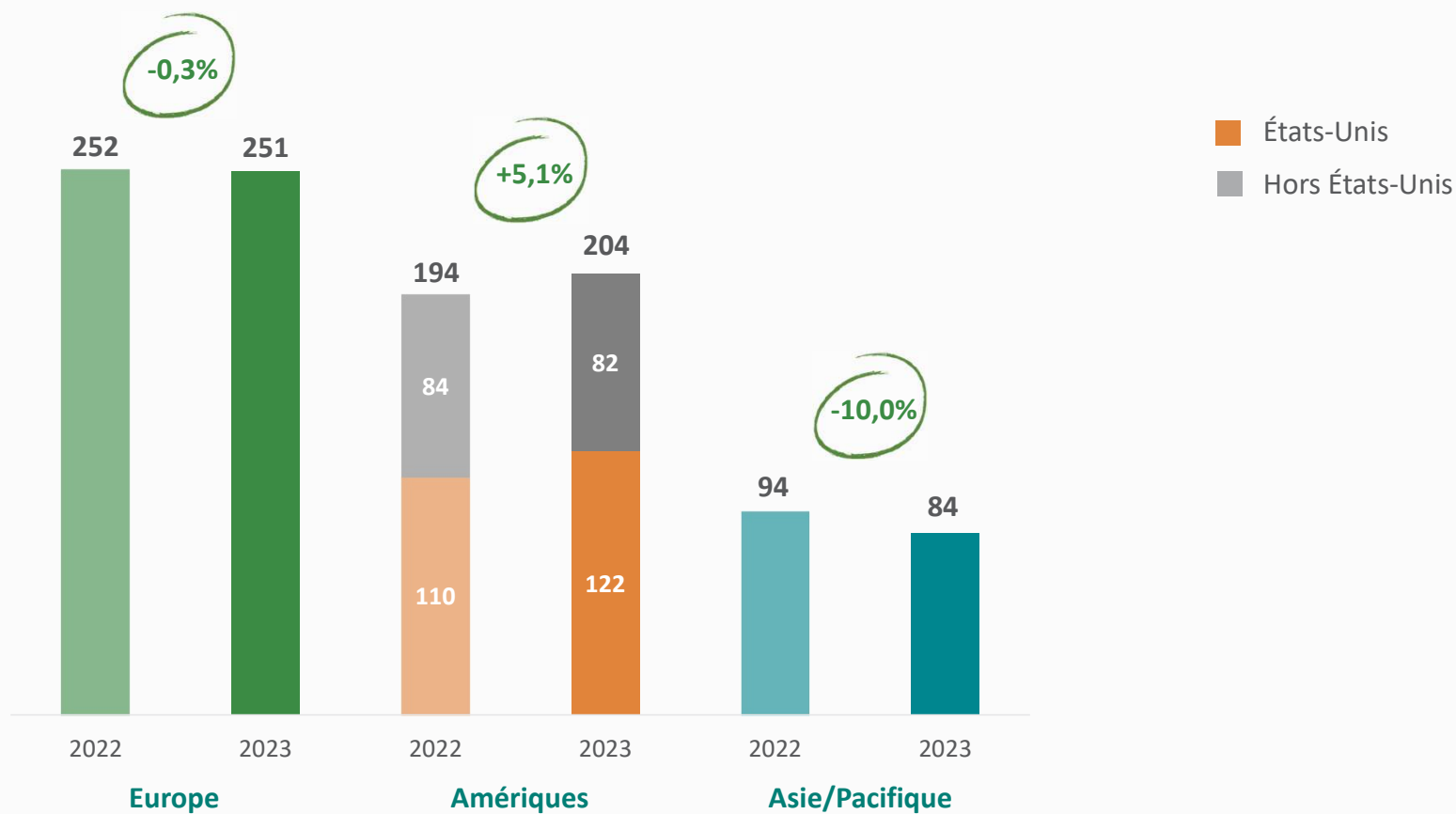
Comptes consolidés de l'exercice 2023



Chiffre d'affaires 2023 par territoire stratégique



CA en M€
à changes constants



Compte de résultat



En M€	31/12/2023	% du CA	31/12/2022	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	529,3		539,8		
Marge sur achats consommés	373,6	70,6	381,2	70,6	-1,9%
Charges externes	(107,3)	(20,2)	(109,0)	(20,2)	
Frais de personnel	(157,3)	(29,7)	(152,4)	(28,2)	
Impôts et taxes	(7,6)	(1,4)	(7,2)	(1,3)	
Autres produits et charges	5,4	1,0	5,5	1,0	
Amortissements et provisions	(21,8)	(4,1)	(19,6)	(3,6)	
Résultats opérationnel courant av. amort. actifs acquis	85,0	16,1	98,6	18,3	-13,7%
Amortissement actifs incorporels issus acquisition	(13,4)	(2,5)	(14,1)	(2,6)	
Résultat opérationnel courant	71,6	13,5	84,6	15,7	-15,3%

Résultat net part du Groupe : +15,7%



En M€	31/12/2023	% du CA	31/12/2022	% du CA	Variation
Résultat opérationnel courant	71,6	13,5	84,6	15,7	-15,3%
Autres produits et charges opérationnels	2,6	-	(10,6)	-	
Résultat opérationnel	74,3	14,0	74,0	13,7	+0,3%
Résultat financier	2,6	0,4	(1,3)	-	
Résultat avant impôts	76,9	14,5	72,7	13,5	
Impôts sur les sociétés	(21,3)	(4,0)	(24,7)	(4,7)	
Quote-part de résultat mis en équivalence	-	-	-	-	
Résultat net part du Groupe	55,6	10,5	48,0	8,9	+15,7%
EBITDA	113,0	21,3	118,0	21,9	-4,3%

Solide génération de cash-flow



En M€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de l'ensemble consolidé	55,6	48,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	110,9	116,2
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	89,4	62,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(18,9)	(21,5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement*	(15,5)	(16,1)
Incidence des variations de change	(2,4)	0,2
Variation de la trésorerie	52,6	25,5

* Inklus IFRS 16

Maîtrise continue du BFR

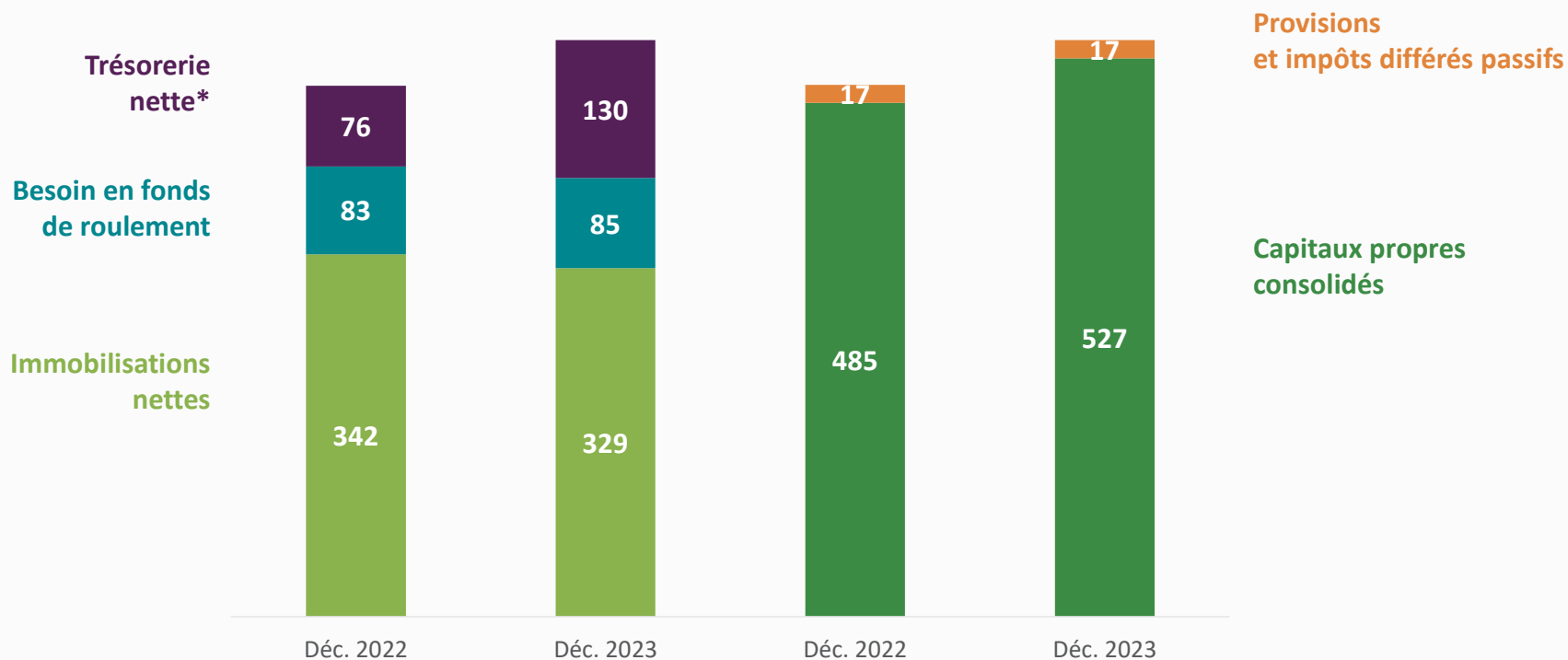


En M€	31/12/2023	31/12/2022
Stocks	103,5	116,1
Clients et autres débiteurs	99,4	85,4
Fournisseurs et autres créditeurs	(126,0)	(125,9)
Autres éléments du BFR net	8,2	7,9
Besoin en fonds de roulement	85,0	83,4
Besoin en fonds de roulement en nb de jours (par apurement)	55 jrs	58 jrs

Structure financière solide et sans dette



Données en M€



* Inklus IFRS 16, soit 15 M€



Fondamentaux solides

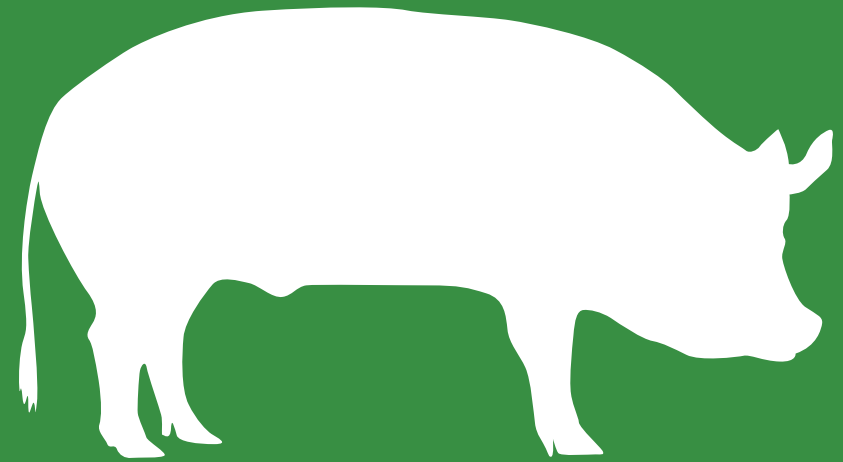
- ▶ Maintien de la marge brute sur achats consommés
- ▶ Accroissement des frais de R&D
- ▶ Impact non récurrent positif au Brésil
- ▶ Pilotage efficient du BFR
- ▶ Solide génération de cash

Engagement RSE dans la durée

- ▶ Développement durable inscrit dans l'ADN de Vetoquinol
- ▶ Consolider la bonne trajectoire sécurité des collaborateurs
- ▶ Réduire l'intensité carbone scope 1 et 2
- ▶ Accroître le taux de recyclage des déchets industriels



Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise



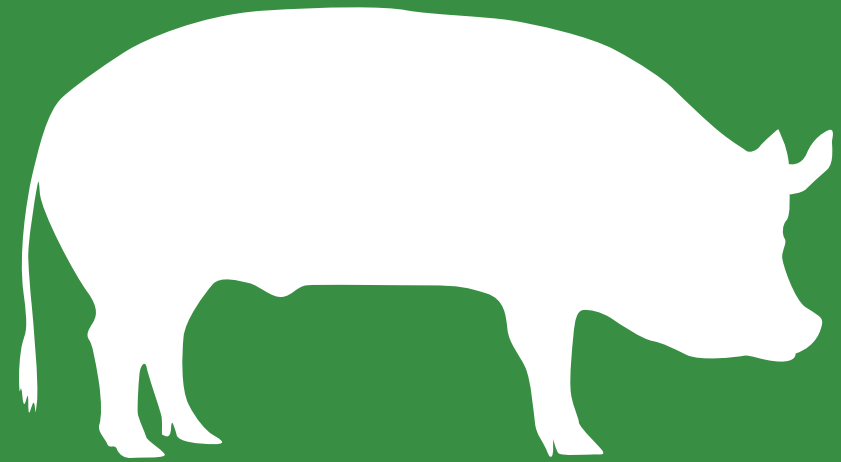


Rapports des Commissaires aux Comptes



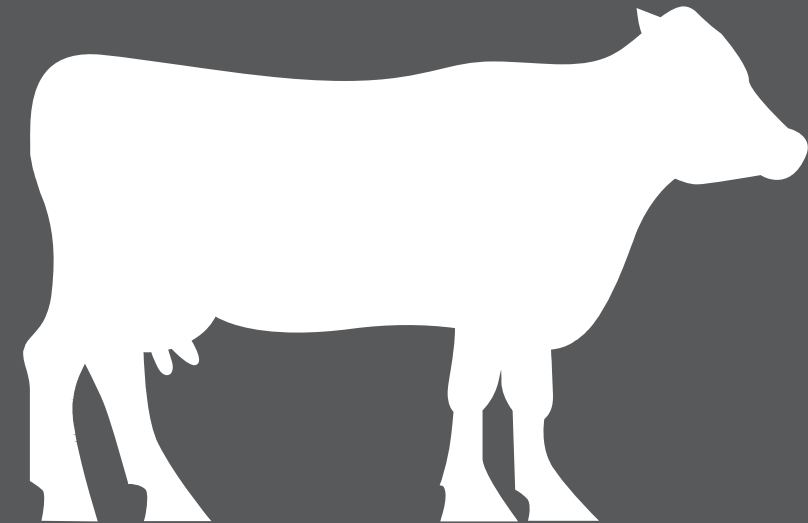


QUORUM DEFINITIF





Vote des résolutions à caractère ordinaire



1^e RESOLUTION



Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 30 673 018,71 Euros.

2^e RESOLUTION



Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 55 560 424,48 Euros.

3^e RESOLUTION



Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 30 673 018,71 Euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau d'un montant de 206 451 291,99 Euros, de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au dividende de 0.85 € par action	10 099 616,70 €
A la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	227 024 694,00 €
TOTAL	<u>237 124 310,70 €</u>

4^e RESOLUTION



Quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5^e RESOLUTION



Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex-ante*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, conformément à l'article L. 22-10-8 II dudit Code, la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2023, chapitre 4, paragraphe 4.3.4.3.

6^e RESOLUTION



Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour l'ensemble des mandataires sociaux (vote *ex-post* global)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et notamment les éléments reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'administration figurant au chapitre 4, paragraphe 4.3.4.1 du document d'enregistrement universel 2023 de la Société et faisant partie intégrante du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées.

7^e RESOLUTION



Fixation du montant global de la rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 228.000 euros le montant global annuel brut de rémunération alloué au Conseil d'administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

8^e RESOLUTION



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 à Monsieur Etienne FRECHIN en qualité de Président du Conseil d'administration (vote *ex-post* individuel)

9^e RESOLUTION



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 à Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité de Directeur Général (vote *ex-post* individuel)

10^e RESOLUTION



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 à Monsieur Matthieu FRECHIN en qualité de Président-Directeur Général (vote *ex-post* individuel)

11^e RESOLUTION



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Dominique DERVEAUX, Directeur Général Délégué (vote *ex-post* individuel)

12^e RESOLUTION



Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué et Pharmacien responsable (vote *ex-post* individuel)

13^e RESOLUTION



Conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'il n'y a pas d'ancienne convention dans ce rapport et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approuve ledit rapport.

14^e RESOLUTION



Renouvellement du mandat de Madame Audrey CHANOINAT qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Audrey CHANOINAT vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale, décide de le renouveler pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

15^e RESOLUTION



Nomination de ALCE EXPERTISE en qualité de certificateur des informations en matière de durabilité

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer ALCE EXPERTISE en qualité de certificateur des informations en matière de durabilité pour une durée de trois exercices, laquelle prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

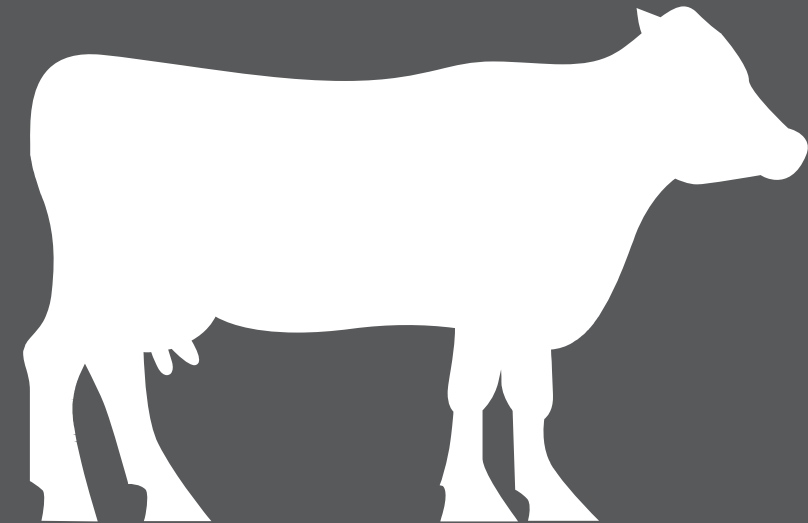
16^e RESOLUTION



Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 200 € par action soit un montant global maximum de 166.346.600 €



Vote des résolutions à caractère extraordinaire



17^e RESOLUTION



Autorisation à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres

18^e RESOLUTION



Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et /ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

19^e RESOLUTION



Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

20^e RESOLUTION



Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 1.000.000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

21^e RESOLUTION



Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux (sous conditions de performance) de la Société et des entités liées

22^e RESOLUTION



Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10.000.000 € pour les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 2.500.000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

23^e RESOLUTION



Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités



Questions et réponses



FRANCE | ALLEMAGNE | ROYAUME-UNI | ITALIE | ESPAGNE | PORTUGAL | BELGIQUE | SUISSE | PAYS-BAS | POLOGNE | IRLANDE |
AUTRICHE | RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | SUÈDE | ÉTATS-UNIS | CANADA | MEXIQUE | BRÉSIL | INDE | CORÉE DU SUD | CHINE |
AUSTRALIE | NOUVELLE-ZÉLANDE | JAPON |